



VILLE DE MELUN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DECISION DU MAIRE

OBJET : Vente du véhicule Renault Clio immatriculé 126-EKM-77 de la Ville pour l'année 2022

N° 2022.76

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

CONSIDERANT l'offre de la Société KAR AUTO, 53 rue de Courtry 93470 COUBRON d'acquérir le véhicule Renault Clio immatriculé 126-EKM-77 - n° d'exploitation 2201 pour la somme de 400 euros TTC ;

### DECIDE

**DE VENDRE** à la Société KAR AUTO, 53 rue de Courtry 93470 COUBRON d'acquérir le véhicule Renault Clio immatriculé 126-EKM-77 - n° d'exploitation 2201 pour la somme de 400 euros TTC ;

**DE SORTIR** le bien n° AUT0000003338 de l'inventaire de la Ville.

Fait à MELUN, le 14/09/2022

Le Maire,

Louis Vogel